

Parce ce que la demande
d'un logement est un sujet essentiel
pour vous, l'État et les acteurs
du logement social vous simplifient
les formalités et vous accompagnent
dans votre démarche.

**Découvrez les étapes-clés de votre
demande, pas à pas.**



POUR BÉNÉFICIER D'UN LOGEMENT SOCIAL

Vous devez :

- être de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité ;
- louer le logement en tant que résidence principale ;
- ne pas dépasser un niveau de ressources défini en fonction de votre composition familiale.

**AVEC LA DEMANDE EN LIGNE,
5 BONNES RAISONS
DE VOUS SIMPLIFIER LA VIE.**

1

PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER
à la mairie ou aux bureaux des organismes
de logement social.

2

**VOUS CONNAISSEZ LE NOMBRE
DE LOGEMENTS SOCIAUX**
dans votre commune et partout en France.

3

**VOTRE DOSSIER EST CONSULTABLE
PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES**
de logement social de votre département.

4

VOUS ESTIMEZ MIEUX LES DÉLAIS
avant que votre dossier passe en commission
d'attribution.

5

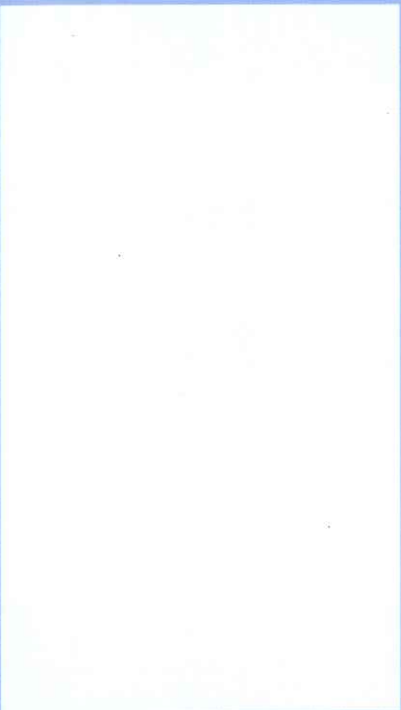
VOUS POUVEZ ACTUALISER VOTRE DEMANDE
à chaque fois que votre situation évolue.

**Votre demande
de logement social,
pas à pas.**



**MAINTENANT
POUR DEPOSER
VOTRE DEMANDE
DE LOGEMENT SOCIAL
CHOISISSEZ LA SIMPLICITÉ
CHOISISSEZ INTERNET**

LOWE STRATÉVUS – Crédit photo : Getty Images - Octobre 2015



www.demande-logement-social.gouv.fr

